

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1360003: papiers peints**

En vigueur au 01/07/2011 (Dernière actualisation de la page 24/07/2015)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données ci-dessous sont reprises des CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 136).

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.